

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 29 (1992)
Heft: 1089

Artikel: Blécherette : les avions écolo ou la défaite de Béton-City
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1021954>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La voix des cantons à Berne

(pi) Parmi les possibilités institutionnelles qu'ont les cantons d'influencer les décisions fédérales, procédures de consultation mises à part, il y a le référendum cantonal, le droit d'initiative cantonal et la présence au Parlement fédéral.

Le référendum

On oublie parfois que le référendum législatif peut être demandé par cinquante mille citoyens ou par huit cantons. Il est vrai qu'il n'a jamais été fait usage de ce droit et que la loi d'exécution, jusqu'en 1976, ne le facilitait pas: la demande devait être faite par le Parlement cantonal, sous réserve d'un vote populaire, dans un délai de trois mois. Mais depuis 1976, les cantons sont libres de s'organiser: la faculté de présenter un référendum pourrait ainsi appartenir au Conseil d'Etat. Il y a quelques années, à la demande d'un député, le Conseil d'Etat vaudois avait produit un rapport sur la question qui présentait le référendum cantonal comme très difficilement utilisable. Les magistrats cantonaux semblent préférer s'engager dans des comités référendaires qui n'ont généralement pas de peine à récolter les cinquante mille signatures nécessaires.

Le droit d'initiative

Chaque canton dispose du droit d'initiative, au même titre que les membres de l'Assemblée fédérale. Mais leur droit se limite en fait à ce que le Parlement examine leur proposition; il peut sans autre la rejeter. Ce droit est régulièrement utilisé par les cantons.

Notons encore que cinq cantons peuvent obtenir la convocation d'une session extraordinaire des Chambres fédérales (inutilisé à ce jour). Ce droit existe aussi pour le quart des membres du Conseil national mais il n'est pas accordé aux députés du Conseil des Etats.

La représentation au Parlement

Le constituant de 1848 n'a pas voulu d'une chambre où les cantons seraient représentés en tant que tels: il l'a manifesté en interdisant le vote sur instructions. Le Conseil des Etats est donc bien une chambre des cantons, mais ses membres votent en toute liberté, contrairement au *Bundesrat* allemand qui est en fait une assemblée d'ambassadeurs venant défendre le point de

vue des gouvernements des *Länder*.

La présence informelle des cantons à Berne n'est pourtant pas nulle, mais elle régresse: les membres de gouvernements cantonaux, face soit aux interdictions (cantonales) de double mandat, soit à la charge croissante de leurs fonctions, sont moins nombreux à Berne aujourd'hui qu'il y a quelques législatures: il y a actuellement sept conseillers d'Etat au Conseil national et huit au Conseil des Etats.

Comme ils sont maîtres du mode d'élection de leurs conseillers aux Etats, les cantons pourraient chercher à s'approprier la Chambre haute. En fait, le mode d'élection et le nombre restreint de députés à élire donnent de grandes chances à la tendance majoritaire d'y être seule représentée.

On pourrait imaginer qu'un certain nombre de cantons s'entendent pour réformer leur système d'élection au

Conseil des Etats. Par exemple — hypothèse de travail parmi d'autres envisageables et envisagées — en élisant deux conseillers d'Etat supplémentaires et en créant deux portefeuilles de conseillers aux Etats. Ainsi les représentants de ces cantons seraient à la fois membres du gouvernement cantonal et députés au Conseil des Etats. Mais ils n'auraient pas de département à diriger et voteraient sans instructions. La logique voudrait que ces mêmes cantons interdisent alors aux membres de leur gouvernement de siéger au Conseil national, cette assemblée devant être la Chambre du peuple.

Ce système aurait l'avantage de renforcer la présence des cantons dans le législatif fédéral et donc de leur redonner du poids face à la Confédération. Il pourrait être mis en place par les cantons eux-mêmes, ou seulement par certains d'entre eux. Il présente toutefois le désavantage de renforcer la présence des cantons même pour les affaires qui ne les concernent pas directement.

Nous aurons l'occasion de revenir sur cette question. ■

BLÉCHERETTE

Les avions écolo ou la défaite de Béton-City

(ag) La question posée aux citoyens lausannois avait plusieurs significations. Au premier degré étaient en jeu le maintien et la privatisation d'une aviation court courrier, la construction d'une piste en dur, etc. Au deuxième degré, la majorité de la Municipalité s'étant engagée, notamment par une adresse à la population, le vote devenait politique: un désaveu serait pour ses adversaires un bon prélude aux élections communales qui auront lieu dans un an. Enfin, l'affectation du plateau, le rôle de l'aviation d'affaires, mettaient en jeu, au-delà du débat d'urbanisme, l'image que les Lausannois se font du développement de leur ville. Quelle ambition pour Lausanne ?

La réponse a été claire, en fonction même de la campagne précédant le vote, par une confondante concordance des arguments des partisans et des adversaires: Lausanne veut de la verdure et son ambition est au ras du gazon. Ce fut illustré avec une belle partialité par 24 Heures juxtaposant deux photos:

l'une noire, blanche et grise représentant l'état actuel; l'autre, en couleur vert épinard frais illustrant l'état futur. Un rédacteur en chef, se voulant moderniste, déclarait que développer la Blécherette provoquerait des bouchons de circulation en ville ! Le municipal Bré-laz affirmait qu'il était contre la place d'aviation pour mieux débarrasser le plateau, mais que si une urbanisation forte devait être proposée sur cet espace libéré, son parti lancerait un référendum. Enfin, l'ASLOCA qui avait en main un projet d'affectation dense du plateau a été priée de le rentrer dans ses tiroirs.

Le signe éclatant de ce courant dominant fut l'argumentaire publié par les partisans de l'aviation, financé en grande partie par des milieux liés à l'économie, qualifiant l'urbanisation du plateau de Béton-City. Qu'ils contribuent de leurs deniers au sens dévalorisant du mot béton, un comble !

La bataille que la gauche a perdue (mais compte tenu de ses alliances, c'était

Un avertissement et une chance

L'efficacité de l'Etat ne se mesure pas à la grandeur de ses effectifs.

(jd) En février le peuple acceptait encore un centime additionnel supplémentaire pour développer les soins à domicile. Mais dimanche dernier, l'appât social n'aura pas suffi: même promis au financement exclusif de l'aide aux personnes âgées, le prélèvement fiscal modeste de trois nouveaux centimes a été sèchement rejeté.

L'avertissement est donc clair: avant de puiser à nouveau dans le porte-monnaie des contribuables, l'Etat cantonal est prié de faire le ménage. Et ce n'est pas le Grand Conseil unanime, trois jours avant le scrutin, pour augmenter la surtaxe des locataires de logements sociaux bénéficiant de revenus trop élevés pour justifier de cette prestation — rentrées escomptées de 40 millions de francs — qui a réussi à convaincre la majorité des votants d'une volonté ferme de meilleure gestion. Les déficits cumulés et la charge croissante de la dette ne sont plus tolérables sous peine, comme dans les années 30, de miner la crédibilité financière du canton et d'écraser fiscalement les générations futures.

Dès dimanche soir le Conseil d'Etat annonçait la suspension immédiate de l'indexation des salaires et, dès 1993, de

l'indexation de l'ensemble des prestations. Cette mesure brutale et indifférenciée est justifiée par l'urgence et la gravité de la situation, mais à la seule condition qu'elle prépare le terrain à un réexamen rigoureux des activités de l'Etat. Dans cette perspective, le vote du 21 juin représente une chance: celle de porter un regard sans complaisance sur l'administration et les dépenses publiques qui ont enflé au gré de sollicitations multiples et pas toujours justifiées et des ambitions des différents services et départements, notamment grâce à la manne procurée par le phénomène de la progression à froid. Il y a là une mine d'économies dont le Conseil d'Etat et le Grand Conseil ont refusé trop longtemps de prendre toute la mesure.

L'effort doit également porter sur l'amélioration de la perception fiscale. Il n'y a rien de plus néfaste pour une collectivité que le sentiment qu'une partie de la population ne participe pas à l'effort fiscal dans la mesure de ses moyens. Olivier Vodoz avait annoncé une taxation plus serrée des professions libérales; on aimerait connaître les résultats de cette action. De même il est

urgent de réviser en profondeur la loi fiscale en faisant la chasse à toutes les possibilités de déductions qui ne font que favoriser l'inégalité devant l'impôt et notamment de limiter la possibilité de déduire les intérêts des dettes: la République ne peut plus se payer le luxe d'abriter des riches de fait qui se transforment soudain en pauvres fiscaux.

Ce vote est aussi celui de la dernière chance pour le Conseil d'Etat, contraint de mettre la sourdine à ses querelles intestines, de présenter un plan financier à moyen terme et la manière de le réaliser — ce plan n'existe toujours pas à Genève —, dans un esprit de concertation.

Paradoxalement ce vote perdu constitue également une chance pour la gauche politique et syndicale, la chance de devoir abandonner des positions exclusivement défensives. A l'avenir elle aura elle aussi à dégager ses priorités et ne pourra plus mesurer le caractère social de l'Etat à l'ampleur des dépenses publiques et au niveau des effectifs de l'administration. Elle devra veiller à ne pas confondre la nécessaire rationalisation de l'administration et le démantèlement de l'Etat social, démantèlement qu'elle a trop souvent et abusivement dénoncé pour éviter d'entrer dans le débat sur le rôle du secteur public. Car pour ceux dont la vocation est de défendre les plus démunis, il est vital que la collectivité publique soit financièrement saine et efficace dans son action. ■

inévitables), c'est d'avoir laissé écraser le mot logement sous le mot béton. C'est que la revendication de logements en fonction de la demande actuelle n'est pas suffisamment porteuse. Elle ne peut se justifier que dans la perspective d'un développement futur de la ville, c'est-à-dire d'une ambition, où l'aviation aurait pu avoir sa place.

Lausanne avec Genève, Lausanne au centre de la métropole polycentrique lémanique veut-elle jouer un rôle dans le rang et à la mesure des grands pôles urbains qui constitueront l'Europe des cités ?

La Blécherette était le seul lieu d'un développement d'envergure pour Lausanne. Mais de cela, personne ne veut puisque cette ambition a été refusée sans même que l'on ait osé l'afficher. ■

Le jeu d'échecs corrodé par Samuel Bak

(ag) Samuel Bak est né, dans une famille juive, à Vilnius en 1933. Le lieu et la date marquent un destin. Celui du ghetto, d'une famille déportée, décimée, d'une difficile fuite en 1944 jusqu'en Israël, avant de repartir, une fois le camp de base assuré, vers les Etats-Unis et l'Europe. Aujourd'hui Bak vit en Suisse. Samuel Bak s'est révélé peintre du même mouvement qu'un enfant grandit. Première exposition à Vilnius à neuf ans, un an avant la destruction du ghetto. Son internement à Landsberg, près de Munich, après la guerre lui permet de suivre les cours de dessin de Blocherer. Ces faits biographiques, Jeanlouis Cor-

nuz nous les rappelle en introduction à une présentation de l'œuvre de Bak consacrée aux échecs.

Les échecs sont, par métaphore, la représentation d'une société hiérarchisée et guerrière où les parties sont des batailles menées jusqu'à la mort du roi adverse. Bak casse la symbolique du jeu et réintroduit les pièces, monuments grandeur nature, dans un monde réel, fantastique et délabré. Les pions rangés et les cavaliers fous témoignent d'une impossibilité de surmonter par une symbolique codifiée la décomposition universelle; le jeu perd son privilège d'être à part du monde; il est réintégré dans un univers où l'homme est absent. Seuls, ses anciens jouets, qui lui ont échappé, témoignent, dégradés, de sa défaite. ■

Le jeu d'échecs comme métaphore dans l'art de Samuel Bak. Introduction de Jeanlouis Cornuz. Olsson, Montreux.